

Plans modificatifs portant sur la demande de permis de lotir « Chemin de Louvrange » à WAVRE

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Lotissement de 40 lots destinés à la construction de 38 habitations unifamiliales et de 2 immeubles à appartements
<u>Localisation</u> :	Chaussée de Huy
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Immobel s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	ASTER consulting

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	09 juin 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 116, §6, alinéa 2 du CWATUPE
<u>Portée de l'avis</u> :	Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE

AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle apprécie l'évolution du projet prenant en compte les diverses remarques répertoriées lors de l'enquête publique. Plus particulièrement, la Commission souligne la réorganisation de la circulation au sein du périmètre avec notamment une connexion piétonne entre les deux parties du lotissement, l'accessibilité en transport en commun et la nouvelle structuration du bâti.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président